

TRY  
**BLACK HORSE**  
ALE  
100 Years of Brewing  
Experience behind it

**Le Monde**  
**Ouvrier**



**The Labor**  
**World**

DRINK  
**DOW'S ALE**  
Standard of Strength  
and Quality

Rédaction: 11, rue Saint-Paul Ouest.

« INSTRUIRE ET AMELIORER »

Téléphone: LANCASTER 5361

## Le droit d'association... une farce

Vous avez certes entendu dire que le droit d'association était reconnu dans le Québec. Cela semble très vrai, car l'article 39 (Chapitre 49), Loi relative aux salaires des ouvriers, dit:

« 39. Quiconque empêche, directement ou indirectement, un salarié de faire partie d'une association, commet un acte illégal et est passible, sur conviction sommaire, d'une amende n'excédant pas vingt-cinq dollars et des frais, pour la première offense, et d'une amende de pas moins de vingt-cinq dollars, mais n'excédant pas cinquante dollars et des frais, pour la deuxième offense ou pour toute offense subséquente.

La poursuite peut être intentée par le ministre, le comité conjoint ou toute personne munie d'une autorisation écrite du procureur général. »

De plus, l'article 23 (Chapitre 50), Loi des salaires raisonnables, dit également:

« 23. Quiconque empêche, directement ou indirectement, un salarié ou cherche à l'empêcher, par menaces de congédiement ou autres, de faire partie d'une association, commet un acte illégal et est passible d'une amende n'excédant pas vingt-cinq dollars et des frais, pour la première offense et, à défaut de paiement de l'amende, d'un emprisonnement de quinze jours et, à défaut de paiement des frais, d'un emprisonnement additionnel de huit jours; pour la deuxième offense, d'une amende d'au moins vingt-cinq dollars et d'au plus soixante-quinze dollars et des frais et, à défaut de paiement de l'amende, d'un emprisonnement d'au moins un mois et, à défaut de paiement des frais, d'un emprisonnement additionnel de quinze jours; et, pour toute offense subséquente, d'une amende de cent dollars et des frais et, à défaut de paiement de l'amende, d'un emprisonnement de deux mois et, à défaut de paiement des frais, d'un emprisonnement additionnel d'un mois.

La poursuite est intentée par le ministre, l'Office ou toute personne munie d'une autorisation écrite du procureur général. »

Notez qu'il y a divergence dans les pénalités, qui vont jusqu'à \$100 d'amende et l'emprisonnement de trois mois, sous la loi des salaires raisonnables, mais s'arrêtent à \$50 et pas d'emprisonnement sous la loi relative aux salaires des ouvriers; la première loi est mise en vigueur par un corps gouvernemental, soit l'Office des salaires raisonnables, la seconde, par les comités comités conjoints. Pouvez-vous me dire pourquoi cette divergence, l'offense étant la même, la pénalité devrait être la même. Cela ne prouve-t-il pas, une fois de plus, que les « lumières légales » qui ont saboté toute cette législation sont loin de connaître leur affaire: il ne manque pas d'ouvriers qui auraient pu faire mieux qu'eux et qui l'ont prouvé à maintes reprises.

Mais ce n'est pas tout: l'assistant procureur-général, en date du 24 septembre, a décidé « qu'en droit pénal c'est la poursuite qui doit prouver l'offense commise et non pas à l'accusé à démontrer qu'il n'est pas coupable. »

C'est donc l'ouvrier renvoyé pour ses activités syndicales qui doit faire la preuve que c'est bien là la raison de son renvoi. C'est une quasi impossibilité. Où voulez-vous qu'il aille chercher cette preuve? Et le patron pourra toujours invoquer trente-six raisons pour expliquer à sa façon ce renvoi. Quelle chinoiserie et comme on nous « emplit » avec cette soi-disant législation sociale! Notez qu'avant de poursuivre, l'ouvrier doit avoir obtenu l'autorisation « écrite » du procureur-général, ce qui ne semble pas bien facile à obtenir, s'il faut en juger par le cas Ballantyne, de la Guilde des Journalistes, qui traîne déjà depuis plusieurs mois.

## A bâtons rompus

Les jours se suivent et ne se ressemblent pas, il en est de même des hommes et des choses; ainsi, il n'y a pas si longtemps, les unions ouvrières affiliées à la Fédération Américaine du Travail et au Congrès des Métiers et du Travail du Canada avaient une bien mauvaise presse; nous étions une menace, nous subissions l'influence américaine et comme nous recevons dans nos rangs tous les ouvriers quelles que soient leurs affinités de race ou de croyance — étant des unions neutres — nous mettions en danger les principes religieux des membres appartenant à la religion catholique; mais depuis l'avènement du C. I. O., c'est cette nouvelle forme d'organisation ouvrière industrielle qui est « le pelé, le galeux, d'où vient tout le mal », comme dirait ce bon monsieur LaFontaine, s'il vivait encore.

Voici ce que nous cueillons dans un de nos grands quotidiens:

« Nous avons vu avec joie, il y a quelques semaines, lors du congrès des Métiers et du Travail à Ottawa, des membres de la Fédération Américaine du Travail et des membres du C. I. O. se coudoier amicalement, tandis que les chefs des deux parties opposées évitaient toutes discussions contentieuses sur la scission entre les deux groupes et qui a causé tant de mal à l'industrie américaine. L'on pourrait donc espérer que les unions canadiennes, en somme dominées par des hommes sages, pourront agir comme intermédiaires, comme médiateurs, pour assurer la paix entre employés et employeurs sur la terre d'Amérique. »

Cela se passe de commentaires. Nous voilà donc redevenus blancs comme neige et bons comme des petits anges! Cela durera-t-il?

\* \* \*

Il y a environ deux ans, un manufacturier de chaussures de Richmond — bien connu pour les salaires de famine qu'il payait à ses employés et pour tout le mal qu'il fit à l'industrie de la chaussure — avait été condamné à rembourser une somme de \$1,600 en salaire que lui réclamait le comité paritaire de l'industrie de la chaussure. Il contesta la légalité de la loi de l'extension juridique des conventions collectives de travail et porta sa cause en appel où il fut d'ailleurs débouté; il voulait maintenant aller devant la Cour Suprême mais il s'est ravisé au dernier moment et a abandonné la partie.

Encore un qui se croyait plus fort que la loi et qui a appris à ses dépens ce qu'il en coûte de jouer au matamore. Nous aimons à croire que son aventure servira de leçon à d'autres qui voudraient suivre son exemple.

## Un salaire minimum pour les hommes

L'Office des salaires raisonnables vient de décréter une ordonnance qui établirait un salaire minimum pour les hommes; voici en effet ce que celle-ci dit:

« L'Office des salaires raisonnables siégeant en séance régulière;

Vu les pouvoirs qui lui sont conférés et les devoirs qui lui sont imposés par ladite loi;

Vu que par son Ordonnance No 1, en date du 15 septembre 1937, approuvée par le lieutenant-gouverneur en conseil le 27 septembre 1937 et publiée dans la *Gazette Officielle* du 2 octobre courant, ledit Office a déterminé le minimum des salaires, les heures et autres conditions de travail des femmes employées dans diverses catégories d'établissements de commerce et d'industrie;

Attendu que ladite ordonnance ne régit que les femmes y désignées et les seuls salariés hommes qui « remplacent » ces femmes, et qu'il y a urgence à en étendre davantage l'application, jusqu'à ce que l'Office détermine d'autres salaires et conditions de travail que, après enquêtes appropriées, il estimera raisonnables.

Ordonne et statue que, pour les périodes de temps et pour les catégories de salariés mentionnés à ladite ordonnance No 1, les salaires à payer aux salariés hommes, même si ceux-ci ne remplacent pas des femmes, ne devront pas être moindres ou inférieurs à ceux payables aux salariés femmes, lorsque pour les unes et les autres, l'emploi rémunéré est le même; les heures et autres conditions de travail y mentionnées seront les mêmes pour les hommes que pour les femmes; mais quant au pourcentage prévu en certains cas à ladite ordonnance, il sera établi en deux catégories distinctes, suivant le nombre d'employés soit hommes soit femmes. »

Au premier abord, cela paraît assez bien, il semblerait établi qu'à l'avenir aucun garçon ou homme ne pourra être payé moins que le salaire minimum établi pour le personnel féminin, mais la phrase est tellement ambiguë qu'elle peut prêter à nombre d'interprétations différentes.

En effet, quelle est la véritable signification de la phrase suivante:

« Les salaires à payer aux salariés hommes, même si ceux-ci ne remplacent pas des femmes, ne peuvent pas être moindres ou inférieurs à ceux payables aux salariés femmes, lorsque pour les unes et les autres, L'EMPLOI REMUNERE EST LE MEME... » ?

Que doit-on comprendre par les mots: « lorsque l'emploi rémunéré est le même » ? Est-ce seuls les garçons ou hommes faisant UN MEME TRAVAIL QUE CELUI FAIT PAR LES FEMMES ? Si nous sommes dans le vrai, alors les salariés hommes qui font un travail autre que celui fait par les salariés femmes continueront à ne pas être protégés, l'employeur pourra les payer ce que bon lui semblera, c'est-à-dire le moins possible, et alors il n'y a guère de quoi s'en vanter, car c'est à peu de chose près ce que disaient les Ordonnances de la défunte Commission du salaire minimum des femmes, avec cette différence que cette dernière devait se confiner dans le cadre restreint des pouvoirs qui lui étaient conférés par la loi, tandis que l'Office des salaires raisonnables (?) a tous les pouvoirs voulus pour décréter UN SALAIRE RAISONNABLE POUR LES HOMMES, qui soit assez élevé pour subvenir aux besoins d'une famille, ce qui n'est pas le cas si un père de famille ne peut réclamer un salaire plus élevé que le minimum qui avait été établi pour une femme, soit le budget d'UNE SEULE PERSONNE ET NON CELUI D'UNE FAMILLE.

Une femme seule peut à la rigueur vivre avec un salaire de \$11 à \$12.50 par semaine — pourvu que l'emploi soit régulier — mais comment un père de famille pourra-t-il y arriver? Impossible, il vaut aussi bien pour lui être un « pensionné » du secours direct.

Si la situation du salarié homme ne s'est pas améliorée avec la loi du salaire raisonnable, cela valait-il la peine d'abolir la commission du salaire minimum qui, dans plusieurs de ses Ordonnances, définissait bien clairement quelles opérations devaient être considérées comme du travail féminin, tout comme dans plusieurs autres, il était dit que toute la manipulation du produit brut dès sa réception devait être considérée comme du travail féminin et, de ce fait, les employés des deux sexes étaient assujettis à ladite Ordonnance; elle disait également: « le calcul des pourcentages devra s'établir séparément pour le personnel féminin et le personnel masculin. »

Alors quoi? L'Office du salaire raisonnable fait tout simplement du plagiat, il copie et réédite les Ordonnances de la Commission du salaire minimum; un point, c'est tout. Rappelons-nous qu'à l'exception du président de la Commission du salaire minimum, les autres commissaires remplissaient des fonctions honorifiques — soit sans salaire — tandis que ces quatre messieurs de l'Office des salaires raisonnables touchent de gros appointements, nous dit-on, et ont un nombreux personnel d'élite (?) à leur disposition.

Lors de la construction du pont de Saint-Vincent de Paul, boulevard Pie IX, la Dufresne Construction aurait retenu sur le salaire des ouvriers y employés une demie de un pour cent et ce en vertu de la loi sur le salaire des ouvriers (Chap. 49). Il paraîtrait que le comité conjoint des métiers de la construction n'aurait jamais reçu ce prélèvement. On nous informe que, d'après une décision prise par le Ministère du Travail, ces montants d'argent seront versés au fonds consolidé du revenu de la province.

La raison invoquée, si nos informations sont exactes, c'est que ces travaux étaient considérés comme des travaux de secours et comme tels le montant total de l'argent voté devait être destiné aux ouvriers. Comprend qui pourra.

Il reste un fait indéniable, c'est qu'on a retenu une demie de un pour cent du salaire des ouvriers qui y ont travaillé. Si réellement c'étaient des « travaux de secours » on n'avait pas le droit de faire ce prélèvement et, en toute justice, on devrait remettre aux ouvriers la retenue de salaire; si, par contre, la construction de ce pont ne tombait pas sous la rubrique de « travaux de secours », cette retenue pouvait et devait être faite, mais être remise au comité conjoint des métiers de la construction.

Dans le premier cas, ce sont les ouvriers qui ont été volés; dans le second, c'est le comité conjoint. D'une manière comme de l'autre, le fonds consolidé du revenu de la province encaisse une somme d'argent qui ne lui appartient pas.

(Suite à la quatrième page)

# Ce qui se passe dans nos unions

Par BEN. DROLET.

## SUCCES DE LA SOIREE DE L'UNION DES VETEMENTS POUR HOMMES

La première d'une série de conférences tenues lundi dernier, à l'union amalgamée des ouvriers en confection de vêtements pour hommes, local 115, a été un franc succès. La salle supérieure des quartiers généraux de l'Amalgamated Clothing Workers' Union, 7 rue Prince-Arthur était remplie à sa pleine capacité. Les organisateurs de cet événement ont appris à la nombreuse assistance, le regret que le conférencier du jour, Me Lucien Rodier, ne pouvait être présent par suite d'un accident qui lui était arrivé et que ce malencontreux accident avait nécessité les soins urgents d'hospitalisation.

Les organisateurs ont dû avoir recours à M. Raoul Trépanier, vice-président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, pour entretenir l'assistance d'une intéressante causerie.

Parmi les invités, outre M. Trépanier, on distinguait MM. Pierre Lefèvre, vice-président du Conseil des Métiers et du Travail; Nelson Fortier, président de l'union des employés de taverne; Emile Fagnant, président de l'union des pressiers; René Lamoureux, représentant le club ouvrier St-Denis-nord.

La séance était présidée par M. J.-B. Sabourin, assisté du vice-président, A. Boucher, et du vice-président du bureau conjoint de l'Amalgamated Clothing Workers' Union; M. Adolphe Chierri, Mlle L. A. Ouellet, secrétaire et A. Duquette, agent d'affaires, agissant comme maître de cérémonie.

Au début de la soirée un orchestre de renom fit les frais de la musique. Les solistes furent M. Léopold St-Germain, baryton de l'église d'Outremont, qui rendit avec succès une des chansons anciennes "La Maison Grise". M. Bradley, violon et M. Dansereau, violoncelliste.

Le président souhaita la bienvenue aux distingués visiteurs ainsi qu'aux chroniqueurs ouvriers de l'Illustration et du Monde Ouvrier.

M. A. Duquette avec son geste coutumier, présenta M. Raoul Trépanier à l'auditoire comme l'homme sur lequel le Travail organisé a les yeux. Inutile de dire que M. Trépanier reçut une ovation délirante après une telle présentation.

L'orateur fit remarquer qu'il regrettait beaucoup l'absence de M. Rodier, retenu chez lui par la maladie; cependant puisqu'il était dans l'obligation de le remplacer, il s'efforcerait non pas à faire une conférence, mais à causer amicalement sur ce que serait la force du travail organisé international, si les ouvriers de toutes nuances et de toutes les catégories de métiers étaient organisés à 100 pour cent. Dans un élan oratoire qu'on lui connaît, il démontra la nécessité pressante pour les ouvriers de s'organiser comme le sont les employeurs et les professions libérales.

Il semble à M. Trépanier, que chacun devrait se faire un propagandiste dévoué et ardent de la cause internationale, afin d'en arriver à une unité ouvrière. On entend de nombreuses critiques contre le mouvement international, mais ce qui me console, dit-il, c'est que les membres sont satisfaits des conditions de travail et des salaires qui leur permettent d'apporter à leur famille, le samedi, une enveloppe de paie bien garnie.

Nous étions satisfaits de la loi des conventions collectives du travail telle qu'elle était, mais non pas satisfaits de celle que l'on appelle la Loi des salaires raisonnables. Il regrette que l'ouvrier attende d'être maltraité pour penser à s'organiser. Il réclame l'appui des travailleurs en faveur des produits revêtus de l'étiquette unioniste. Il préconise le principe d'un temple du travail et d'un secrétariat provincial du travail. C'est une honte pour une ville comme Montréal avec une population de plus d'un million d'habitants de ne pas posséder un endroit central pour réunir les ouvriers. En termi-

## RESOLUTION DES CORDONNIERS

Il s'est manifesté un mécontentement général contre la lenteur apportée par le comité paritaire de l'industrie de la chaussure, chez les travailleurs de ce métier, au cours de l'assemblée régulière du local 249, vendredi dernier. Il appert que d'après les rapports qui ont été soumis, depuis la mise en vigueur du nouveau contrat au mois de septembre dernier, le comité devait s'occuper immédiatement des classifications nouvelles qui n'apparaissent pas dans ce contrat, et que pour une raison ou l'autre cette question qui paraît être urgente est reléguée de façon à satisfaire dit-on, certains manufacturiers qui ne se conforment pas aux dispositions de la loi. On se plaint de la décision du comité paritaire de vouloir exiger le paiement de 1/2% aux femmes employées qui tombent sous l'Ordonnance de la Commission du salaire minimum des femmes, ce qui n'est pas prévu dans leur cas.

Une objection sérieuse a été soulevée contre l'intention du comité paritaire de vouloir favoriser une réduction de paiement à la Diva Shoe, laquelle a été condamnée par un récent jugement à payer plus d'un millier de dollars aux ouvriers qui n'avaient pas reçu le salaire fixé par l'ancien contrat. L'aviseur légal du comité aurait prétendu que toutes les difficultés étaient dues aux mauvaises inspections qui avaient été faites dans le passé. Conséquemment afin de mettre un terme à cette laçune, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité: Proposé par M. Delphis Donaldson et secondé par Ovide Drolet, "Que le comité paritaire de l'industrie de la chaussure soit avisé d'agir sans délai et avec circonspection dans le cas qui occupe tous les travailleurs en chaussures de cette ville, autrement l'union internationale usera de sa force économique sans plus tarder".

M. Chs. McKercher, apprend à la nombreuse assistance que le propriétaire de la Kid-Kit Shoe était prêt à signer une entente avec l'union, afin de maintenir pour une période déterminée les prix qui ont été fixés entre les deux parties. La compagnie désire avoir cette garantie afin que au cours de la prochaine saison, elle puisse se fier sur les prix des commandes qu'elle aura à exiger de ses clients.

C'est la première fois dans l'histoire de la B. S. W. U. qu'un tel arrangement s'effectue avec un atelier ouvert, ajoute M. McKercher. Cependant comme les employés de cette fabrique de chaussures sont organisés à 100 pour cent, c'est probablement la raison pour laquelle la dite compagnie fait cette proposition logique afin d'éviter tout différend qui pourrait surgir relativement aux prix établis.

Un rapport intéressant du Conseil des Métiers et du Travail a été présenté par M. Alphéus Mathieu, au sujet de l'incident Dufour et Trépanier président de ce conseil. M. Trépanier, dit-il a montré une fermeté sans pareille. Il se dévoue pour la cause ouvrière et il lutte continuellement contre les idées radicales. M. Mathieu déclare n'avoir jamais vu autant d'enthousiasme chez les ouvriers pour l'organisation. Parlant de l'institution d'un secrétariat provincial, il favorise le projet de tout coeur et il invite son union, les travailleurs en chaussures d'y donner toute leur adhésion.

Cette intéressante séance était présidée par le dévoué président Henri Belland, assisté des vice-présidents G. Champagne et Paul Métayer.

nant M. Trépanier souligne le fait que par la puissance de l'union il faut qu'on arrive à faire observer les lois et empêcher qu'elles soient sabotées par les politiciens.

M. Duquette remercia M. Trépanier en termes élogieux, et il félicita notre chroniqueur ouvrier, et recommande aux ouvriers la lecture du "Monde Ouvrier".

## LES UNIONS APPUIENT LES EMPLOYÉS DE TAVERNES

Quarante nouvelles recrues furent admises au sein de l'union internationale des employés d'hôtels, tavernes et restaurants. On a vu pour la première fois l'apparition de plusieurs femmes employées dans les restaurants qui ont demandé leur admission. La réunion qui eut lieu dimanche après-midi, sous la présidence de M. Fortier, était une des plus nombreuses qu'on ait encore vue.

Il existe un entrain qui laisse à espérer un vrai succès dans les négociations qui seront entamées avec le bureau de direction de l'Association des commerçants licenciés, le 10 novembre prochain.

Le secrétaire a rappelé que le cadre de l'union avait été placé jusqu'ici dans 40 tavernes de cette ville, ce qui signifie que les commis employés sont porteurs du bouton.

A ce sujet l'union internationale des débardeurs, local 373, par l'entremise de son secrétaire, M. J. A. Shannon, informe le local 200, qu'une résolution a été adoptée favorisant de préférence les tavernes où le cadre de l'union est en évidence.

M. Lionel Thibault, assistant agent d'affaires du local 349 des travailleurs en chaussures, adressa quelques mots d'encouragement à ce sujet. Il constate que le travail d'organisation qui s'accomplit chez les employés de tavernes était phénoménal et que l'étiquette de l'union est un puissant facteur pour l'union ouvrière. Sur ce, il rappelle que l'union qu'il représente avait résolu d'accorder son appui moral au local 200, dans le sens de l'union des débardeurs.

Une résolution boycottant tous les produits allemands et les théâtres injustes envers le travail organisé a été adoptée avec recommandation en conséquence.

Le différend qui existait la semaine dernière dans une taverne de la rue St-Laurent a été réglé à la satisfaction des intéressés; le cadre de l'union a de nouveau été placé à cet endroit, et les commis ont obtenu une augmentation de \$2 à \$5 par semaine.

Après un travail constant de seize semaines dirigé par M. A. Deschênes, officier du local 115, des ouvriers en vêtements, il a convaincu le propriétaire de la taverne Daigneaut, angle des rues St-Laurent et Ontario d'accepter le cadre de l'union.

On s'est plaint que les commis qui travaillent dans les clubs de nuit, etc., ne recevaient aucun salaire, et de plus ils sont obligés de payer pour le lavage de leur gilet et de prendre leurs repas à la hâte sans un moment de répit.

MM. Myer Morris et Fortier ont été choisis pour représenter le local 200 au Conseil de la Jeunesse ouvrière, mardi le 26 octobre dernier.

## ELECTION D'OFFICIERS CHEZ LES DEBARDEURS

L'union internationale des débardeurs local 1443, a procédé mercredi dernier, à la nomination de ses officiers. A l'exception de la 1ère vice-président, dont il y eut trois nominations: MM. G. Chayer, A. D'Annunzio et W. Labonté, l'élection aura lieu à la prochaine réunion du local.

Les officiers élus par acclamation ont été David Villeneuve, président; Real Bronze, 2e vice-président; R. Brillon, secrétaire-trésorier; Lionel Boucher, secrétaire archiviste; Damasc Aubin, agent d'affaires, Georges Tremblay, sergent-d'Armes. Albert Vézina et Roméo Laverdière ont été mis en nomination à la position de guide, l'élection aura lieu plus tard.

Il est facile de voir que la plupart des officiers élus par acclamation reçoivent de la part des membres un témoignage d'estime et de confiance aux positions officielles qu'ils détiennent. L'installation des nouveaux officiers se fera à l'assemblée du local 1443, mercredi le 3 novembre, et à laquelle M. Raoul Trépanier, vice-président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada et président du Conseil des Métiers de Montréal, a été invité à présider.

Chacun des officiers élus a exprimé sa plus profonde gratitude et ses plus sincères remerciements aux membres pour leur fraternelle coopération.

## OUVRIERS QUI AURAIENT BESOIN D'UNE ORGANISATION

On apprend qu'il existe une exploitation honteuse à une certaine compagnie de distribution de circulaires. On affirme que les employés assujettis à ce travail, doivent se rendre sur les lieux du travail à 8 heures du matin. S'il y a des circulaires à distribuer, on les envoie à l'imprimerie les chercher et de là ils se rendent sur la job; et on commence à les payer, dit-on, au moment où ils déposent les circulaires aux portes. Ces pauvres messagers travaillent de 10 à 13 heures par jour, au salaire ridicule de 20 cents l'heure et ils n'ont qu'une demi-heure pour dîner.

Après une telle journée de labeur, ils sont plus souvent qu'autrement obligés de se rendre à leur domicile à pieds; on va plus loin paraît-il, si un distributeur épuisé par cette rude tâche ne peut terminer sa journée de travail, il ne reçoit pas de salaire pour les heures durant lesquelles il a travaillé. Il paraît que c'est une clause du contrat d'embauchage qu'il doit signer lors de son engagement.

Comme on peut le voir ces malheureux employés sont exploités par des patrons sans vergogne qui n'ont d'autres soucis que leur propre intérêt; telle est la situation des distributeurs de circulaires de Montréal.

Il est question, afin de mettre fin à cette lamentable situation, que les officiers du Conseil des Métiers et du Travail tentent d'organiser en union ces employés, afin qu'ils soient en état de revendiquer leurs droits et de défendre leurs intérêts. On espère que la chose se fera au plus vite.

## LES TYPOGRAPHES DU 176 FETERONT LEUR ANNIVERSAIRE

L'Union Typographique No 176 a décidé de célébrer le 70ème Anniversaire de sa fondation le 4 décembre prochain, à l'Hôtel Mont-Royal, par un dîner, danse et divertissements.

Fondée la même année que la Confédération, elle obtint sa charte le 28 novembre 1877, et comme union affiliée de l'Union Internationale, a fonctionné depuis à travers des années de prospérité et de dépression.

Les membres sont à juste titre fiers de leur affiliation à cette grande famille du travail organisé et des bienfaits s'y rattachant, car à l'heure actuelle l'Union compte 48 membres pensionnés, tandis que quatre membres sont pensionnaires du "Union Printers Home" à Colorado Springs, Colo.

Un comité de membres est en train d'élaborer les détails pour assurer le succès de la célébration de cette fête jubilaire.

William Skanes en est le président avec K. Kaplansky comme secrétaire.

## FETE A LA CONFECTION DE LA ROBE

Le département éducationnel de l'union internationale de la confection de vêtements pour dames, inaugure sa saison d'activité sociale par une soirée dansante, à l'occasion de l'Halloween, qui a lieu ce soir, aux quartiers généraux de l'union 397 rue Ste-Catherine ouest. Cette soirée sera sous la direction de Mlle Roback.

Inutile de dire que toutes les mesures ont été prises pour faire de cette fête, une des plus attrayantes, qu'aucune de celles qui ont été organisées auparavant. Des invitations ont été lancées aux dirigeants du monde du travail, et la direction a tout lieu d'espérer que leur présence rehaussera dignement le caractère de cette fête.

## CONFERENCE DES TRAVAILLEURS EN PAPIER

Aujourd'hui s'ouvre à Hull, Québec, la deuxième conférence semi-annuelle du Conseil provincial des unions des travailleurs dans les moulins à papier de la Province de Québec. Cette conférence durera deux jours et des questions urgentes seront discutées.

Ce conseil est composé d'une trentaine d'unions affiliées à la Fraternité internationale des ouvriers de la pulpe et du sulphite et des ouvriers des usines à papier, et compte un total de plus de 10,000 membres. Les délégués nommés jusqu'à date sont pour les unions des Trois-Rivières: MM. J. B. Arsenault, J.-S. Lambert et Albert Hasty du local 163 des papetiers à l'International; MM. A. Aubin, Joseph Bourdages et A. Gauthier du local 162 de la pulpe et du sulphite; Jules Picotte et Alex. Gailleuse du local 216 de la division Wayagamack.

FUMEZ LES Cigarettes GRADS

# La Fraternité Unie des Charpentiers-Menusiers

Ce qu'elle est, ce qu'elle fait pour ses membres.  
Echos d'une convention.

Du 7 au 15 décembre se tenait à Lakeland, Floride, la grande convention générale de la Fraternité Unie des Charpentiers et Menuisiers d'Amérique. Ces assises furent tenues à l'Auditorium. Cet édifice fait partie d'un groupe de bâtisses, dont le tout est appelé "Foyer des Charpentiers". Construite suivant les plans les plus modernes, tant au point de vue de la décoration, ventilation et du confort, cette vaste salle contient douze cents fauteuils. La tenue de la convention à cet endroit a permis aux délégués, au nombre d'environ cinq cents, de juger de la beauté et du confort offerts à nos membres âgés qui veulent passer en paix les quelques années qui leur restent à vivre.

Comme il n'est pas donné à tous nos membres l'avantage d'aller faire un séjour à cet endroit, je crois faire oeuvre utile en leur fournissant quelques renseignements basés sur les impressions que j'ai eues à la vue de l'ensemble magnifique de cette propriété — qui est la nôtre et de la vie heureuse de nos vieux pionniers des premiers jours.

Cette propriété couvre une superficie de dix-neuf cents acres, dont onze cents sont utilisés pour la plantation des oranges, pamplemousses et des tangerines. Le revenu provenant de la vente de ces fruits et des divers autres produits a été de \$500,764.80, du 1er juillet 1928 au 30 juin 1936. Nous avons remarqué qu'il y a une augmentation à chaque année due à l'accroissement des arbres.

La ferme est située à quelques arpents où on y trouve vingt-deux bêtes à cornes de race, des cochons, volailles, etc.

Tous les légumes qui servent à la nourriture des pensionnaires et du personnel sont cultivés sur notre propriété. Un beau grand jardin potager a été établi et les instruments qui y sont employés sont des plus modernes. De plus, un système d'arrosage automatique y a été installé pour la saison de sécheresse. Un lac d'environ trois milles de longueur longe le rivage sur le côté nord du terrain et est situé à quelques arpents du Foyer.

Les autres édifices comprennent la bâtisse principale, la buanderie, la bâtisse du pouvoir électrique et l'atelier qui renferme la machinerie et l'outillage qui servent aux divers travaux nécessaires de construction et de réparations.

Les palmiers-chênes, fleurs, arbustes, et les allées tracées à travers le vert gazon qui entoure les bâtisses, forment un ensemble de toute beauté, et fait l'admiration de tous ceux qui visitent le Foyer. Laissez-moi vous dire aussi que notre Foyer est toujours à l'honneur chez les touristes qui visitent la Péninsule de la Floride.

Pour vous décrire l'intérieur de la bâtisse principale, j'aurai recours à un membre qui fait son application pour être admis au Foyer. Quelles sont les qualifications requises? D'abord, être membre pendant trente années consécutives et ensuite avoir atteint l'âge de soixante-cinq ans. L'union locale où l'application est présentée est tenue de payer les frais de voyage. Rendu au Foyer et avant d'être admis définitivement, l'applicant est dirigé au bureau du médecin, M. J.-D. Griffin, afin de subir un examen. Ce dernier, ainsi que deux gardes-malades, ont la surveillance de la santé des pensionnés, et ils ont aussi la direction d'un hôpital situé au troisième étage. Les chambres de cet hôpital sont des plus modernes et d'une propreté impeccable, et la salle d'opérations est aménagée à la façon des grands hôpitaux.

Après l'examen et avoir été admis, le nom et tous les renseignements se rapportant à l'applicant sont entrés aux registres nécessaires pour le contrôle. Le membre est ensuite conduit à la garde-robe, où habit, chapeau, sous-vêtements, ou toute autre lingerie, lui sont fournis gratuitement et suivant son choix, car il n'y a pas d'habit réglementaire au Foyer.

Cet édifice comprend de plus deux cents chambres à coucher, dont l'ameublement qui comprend deux lits, un bureau, une table et des chaises, est en acier peint couleur imitation d'acajou. Il y a une garde-robe pour chaque chambre et une douche, à l'eau chaude et à l'eau froide, à l'usage des deux chambres avoisinantes. Chaque chambre porte un numéro qui correspond avec celui de

l'union locale qui a gracieusement fourni l'ameublement au coût de \$300.00 pour chacune des chambres. Des rampes à plan incliné et à pente douce tiennent lieu d'escalier.

La salle de repos (lounge) à l'entrée principale est très spacieuse et la décoration est de toute beauté, l'ameublement comprend des tables de jeux, tels que damiers, échecs, parchési, etc., en plus des fauteuils et des grandes tables. Cet ameublement, y compris rugs et tapis, a coûté \$30,000.00 et a été donné à notre Fraternité en cadeau par le Conseil de District de Chicago. Il en est de même pour la salle à diner dont l'ameublement a été fourni gracieusement par le Conseil de District de New-York et a coûté \$30,000.00.

Les pensionnés sont servis à table tout comme dans les grands hôtels et la nourriture est préparée suivant les conditions physiques de chacun.

Plusieurs moyens de récréation sont fournis aux pensionnés. Mentionnons le golf, le croquet, le pool, le billiard, etc., de même que le canotage et la pêche sur le lac. Deux fois par semaine, il y a du cinéma et de la musique et l'orgue est joué par Mlle J.-D. Griffin.

Tous les après-midi, il y a un certain nombre de pensionnés qui sont transportés en ville, c'est-à-dire à quatre milles environ du Foyer, lesquels sont tenus d'être de retour pour le souper, à moins d'avoir une permission spéciale. L'autobus qui les transporte est la propriété de notre Fraternité.

Aucun des pensionnés n'a le droit de travailler dans les ateliers ou ailleurs pour l'administration. Cependant, il leur est permis de se fabriquer des petits objets pour eux-mêmes. On accorde aussi à certains pensionnés la permission de cultiver des fleurs et des petits lopins de terre leur sont fournis à cette fin.

Pendant la période de la convention, il y avait 542 pensionnés au Foyer, dont 67 catholiques, et de ce nombre 17 étaient de langue française.

Tous les dimanches, l'autobus transporte les catholiques à leur église pour la messe. Comme je le disais au début, je viens vous donner un résumé de mes impressions sur la situation de nos membres âgés qui vont terminer leur vie au Foyer. Il me reste encore à vous dire quelques mots sur la manière dont ils sont traités après que le Grand-Maitre les appelle au-delà.

Le service funèbre se fait au Foyer et un autel a été construit spécialement pour les catholiques. Si les parents après avoir été avertis ne réclament pas le corps du défunt, il est enterré dans un cimetière catholique, situé sur la propriété de notre Fraternité, et un épitaphe est installé sur la fosse avec les inscriptions ordinaires.

A l'occasion, je causais avec nos pensionnés et je m'informais s'ils étaient satisfaits. Tous s'accordent à dire qu'ils sont enchantés, car, disent-ils, la vie que nous vivons au "Foyer chez-nous" est digne d'un millionnaire et qu'ils n'avaient jamais pensé auparavant qu'une organisation aurait pu leur offrir autant au déclin de leur vie laborieuse.

Quant aux pensionnés qui reçoivent une pension tout en demeurant dans leur propre foyer, nous constatons, d'après le rapport du trésorier général, qu'ils ont reçu 14 1/2 fois le montant payé au bureau général comme contribution à cette pension, tel qu'indiqué ci-dessous:

Le rapport suivant couvre la période de juillet 1928 à juin 1936, 23,174 réclamations ont été payées, formant un total de \$4,968,632.86, ou une moyenne de \$621,079.10 par année, et de \$51,777.82 par mois.

13,722 réclamations au décès d'un membre bénéficiaire, soit \$300.00 pour chacun, 2,125 semi-bénéficiaires à \$125.00 chacun, en plus de 667 pour accident.

Il en a coûté 24 cents par membre par mois pour payer ces réclamations. 483 des décès ont été causés par des accidents d'automobile, 1,619 par accidents industriels. Le plus grand nombre de mortalités ont été causées par le cancer, soit 3,078; 46 sont morts âgés de plus de 90 ans, dont un à 99 ans, et la moyenne d'âge au décès est de 61 ans et 8 mois.

Maintenant, je crois opportun de vous donner quelques renseignements sur les argents reçus en bénéfices mortuaires ou

# Pas d'existence légale

Dans la chronique syndicale de l'Action Catholique du 18 novembre courant, nous lisons avec amusement, comme toujours, les remarques de M. Gérard Picard, qui tantôt essaie par la menace, tantôt en ridiculisant des hommes de beaucoup supérieur à lui, ou encore en induisant en erreur, à faire croire, que seuls ceux qui ont des organisations ouvrières incorporées sont responsables de leurs actes.

Il me fait plaisir de déclarer ici que nous savons parfaitement quelles sont nos responsabilités, et comme officiers de nos organisations Internationales de la Fédération Américaine du Travail, nous sommes assez conscients de nos obligations, qu'il n'est pas nécessaire de nous couvrir du manteau de l'incorporation, car nous pouvons prendre nos responsabilités comme citoyens, et s'il y avait lieu nous ne serions pas obligés de nous en remettre à certaines caisses pour payer nos erreurs.

Comme l'on s'acharne à prôner l'incorporation comme un gage de protection pour les patrons, je crois que la population de plusieurs villes a été à même de juger si l'incorporation des organisations

ouvrières garantissait la paix et le respect des lois, car au cours de la présente année, nous avons été à même de voir des grèves déclarées par des syndicats incorporés et aussi par des unions internationales non incorporées.

Pour ce qui est des villes où les unions étaient incorporées, nous avons été à même de voir quelle protection les patrons et les citoyens en ont eue; des dommages considérables à la propriété et même des vies en danger, et quel recours avaient les patrons? Poursuivre l'organisation qui n'avait pas de fonds, et après payer leur propres frais encourus.

Pour ce qui est des grèves des unions internationales non-incorporées, nous avons vu la grève du vêtement à Montréal, qui a été menée dans l'ordre et le respect de la loi, à tel point, que même des mandats d'arrestation émis sur la recommandation de personnes qui n'ont pas été capables d'en exiger l'exécution, sont demeurés sans effet, car la suite aurait peut-être été néfaste pour ceux qui avaient porté les plaintes.

Louiseville, dans le textile, encore une union internationale, l'ordre et le respect des lois ont toujours régné. Aux Trois-Rivières, dans le papier, toujours la paix et le respect des lois, etc., etc., et pendant ce temps, nous voyons des officiers d'unions incorporées être condamnés aux assises criminelles pour activité en temps de grève, qui ont été considérées dans les enquêtes préliminaires comme des violations aux lois.

Pour ce qui est de la Commission scolaire, je puis dire à M. Picard, que je lui pardonne grandement car comme il nous dit qu'il a pris son information dans un journal et qu'il y avait erreur, je vais me permettre de dire ici ce que j'ai dit au Conseil Fédéré des Métiers: "Que si j'avais la finance personnelle, je prendrais des procédures à titre de catholique contribuable", et ce ne serait que justice, non pour nos organisations internationales, mais bien pour les ouvriers de la construction en général.

Maintenant, en ce qui regarde l'union des employés municipaux, je puis dire, soyez sans crainte, car ils sont en très bonne compagnie, et si le fait d'être poursuivables est une garantie de sûreté pour la société, nous devons admettre que nous sommes rendus bien loin, car pour nous, nous organisons les ouvriers non pas pour entretenir les cours de justice, mais bien pour coopérer avec les patrons en autant que cela est possible, et comme nous considérons qu'il y a encore assez de patrons qui n'ont pas perdu le sens de la justice, nous nous appliquons à les convaincre d'abord, et si la chose est impossible nous employons la grève, suivant ce que la loi nous permet, et nous sommes toujours assurés de la finance nécessaire pour protéger nos membres.

JOS. MATTE, Québec.

accidents par les unions locales de la Province de Québec, durant la même période:

Local 134	\$19,450.00
Local 178	2,100.00
Local 730	6,275.00
Local 761	850.00
Local 1127	2,000.00
Local 1244	5,950.00
Local 1360	1,525.00
Local 1375	200.00
Local 1409	
Local 1545	300.00
Local 1558	1,825.00
Local 1584	1,825.00
Local 1684	975.00
Local 1736	1,325.00
Local 1744	450.00
	\$45,050.00

Le rapport ne mentionne pas ce que les unions locales ont reçu en appropriations, ou autre aide financière. Les dépenses pour chaque représentant en particulier ne sont pas mentionnées. Cependant, c'est tout de même de l'argent fourni à la Province pour aider à la bonne administration de la Fraternité.

Voici le montant que notre Fraternité a payé en bénéfices mortuaires et accidents depuis sa fondation, c'est-à-dire de 1881 à 1937: \$16,724,713.00

En bénéfices de grèves 3,985,418.72

Les années records pour le montant des réclamations pour décès et accidents furent de 1924 à 1928, soit un montant de \$2,842,407.54.

Pour les bénéfices de grèves, de 1920 à 1924, soit	\$1,026,823.36
Argent reçu de 1881 au 30 juin 1936	46,556,633.08
Argent déboursé pour la même période	45,871,997.40
Balance \$	684,645.68

Durant la crise, notre effectif a quelque peu diminué, mais nous sommes heureux de constater aujourd'hui qu'un grand nombre sont revenus et surtout depuis que notre juridiction s'est étendue dans toute l'industrie du bois, c'est-à-dire depuis le bûcheron à la pièce de travail finie. Nous comptons actuellement 387,000 membres en règle avec la Fraternité.

OMER FLEURY,

Conseil Provincial de la Fraternité Unie des Charpentiers et Menuisiers d'Amérique.

## HEUREUX ANNIVERSAIRE

Nous apprenons avec joie un heureux événement qui se produit aujourd'hui même, dans la famille de M. Philippe Paris, ancien président de l'union des employés municipaux, lors de son existence. Il y a cinquante ans que M. et Mme Paris unissaient leur destinée dans les liens sacrés du mariage, duquel naquit une nombreuse famille. Alors les enfants et les amis des jubilaires n'ont pas voulu laisser passer l'occasion de présenter leurs hommages en célébrant leur cinquantième anniversaire de mariage. Dans cette circonstance heureuse, "Le Monde Ouvrier" se joint à toute la famille pour exprimer ses sentiments d'amitiés aux distingués jubilaires.

Téléphone: CRescent 4168

Maison Canadienne-Française

Unionistes — ATTENTION — Union Men

**DYER & CLEANER**

**J. H. Breton**

**Teinturier & Nettoyeur**

Réparations et pressage de tous genres

2461 Des Carrières - MONTREAL

## LA FEDERATION PROVINCIALE DU TRAVAIL DE QUEBEC

### Une Fédération Provinciale du Travail et un secrétariat des unions internationales sont établis.

Le Travail Organisé, tel que constitué sous l'égide du Congrès des Métiers et du Travail du Canada et de la Fédération Américaine du Travail, aura désormais une fédération provinciale, c'est ce qui vient d'être décidé lors d'une assemblée conjointe qui s'est tenue aux Trois-Rivières, dimanche dernier, à laquelle assistaient les membres de l'Exécutif Provincial du Congrès des Métiers et du Travail du Canada et ceux du comité spécial nommé lors de la conférence provinciale d'août dernier. Ce nouvel organisme ouvrier — dont on attend le plus grand bien — opérera sous une charte émise par le Congrès des Métiers et du Travail du Canada; la remise de cette charte et l'installation de cette Fédération se fera au cours d'une assemblée qui se tiendra à Québec, à une date ultérieure mais qui coïncidera avec la présentation annuelle du programme législatif soumis au gouvernement par le Travail Organisé.

Le Bureau exécutif provisoire de cette Fédération a été constitué comme suit: Raoul Trépanier, président, Montréal; vice-présidents, Omer Fleury, Québec, et L.-P. Lacroix, Trois-Rivières; secrétaire-trésorier, Gus. Francq, Montréal; directeurs: Pierre Lefèvre et Jack Cuppello, Montréal; Jos. Matte, Québec; J. A. D'Aoust, Hull; Ben Dutchburn, Sherbrooke.

Le premier acte du bureau exécutif fut de décider l'ouverture immédiate d'un secrétariat général des unions internationales, le siège social temporaire sera au No 11 ouest, rue St-Paul, Montréal; M.

Gus. Francq a consenti à organiser ce secrétariat et à en diriger les activités tout au moins provisoirement.

Ce nouvel organisme est appelé à jouer un rôle important dans les destinées du Travail Organisé, car en s'adressant au secrétariat les unions affiliées pourront obtenir nombre de renseignements sur la législation sociale ainsi que sur la campagne de propagande et d'organisation qui a été déclenchée récemment et qui ne peut que se développer; ce bureau servira de centre de publicité et recevra avec plaisir tout communiqué que les associations ouvrières ou leurs membres lui adresseront, tout en se réservant le droit, bien entendu, de les faire publier ou non, car aucune lettre anonyme ne sera prise en considération.

D'après les rapports des organisateurs qui assistaient à cette assemblée, le travail d'organisation rencontre un réel succès; plusieurs unions ont été formées dans différents centres industriels. Il semblerait que les ouvriers réalisent que s'ils veulent améliorer leurs conditions de travail ils doivent se grouper en une organisation solide qui pourra tous les protéger efficacement, quelles que soient leurs affinités de race ou de croyance; sous peu un conseil central des métiers et du travail sera installé à St-Hyacinthe et un autre est en bonne voie d'organisation à Sherbrooke.

Il fut également annoncé que le 8 novembre prochain, il y aura un grand ralliement ouvrier au Palais Montcalm, à Québec, les principaux dirigeants du Travail Organisé y porteront la parole et leurs discours seront irradiés.

#### CONSEILS DE M. DRAPER

Samedi dernier, avait lieu à Cornwall, Ont., une importante assemblée du Conseil des Métiers et du Travail de cette ville. Ce conseil avait l'honneur de recevoir M. Paddy Draper, président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada. Invité à adresser la parole, M. Draper fit allusion aux grèves qui sont suscitées trop souvent, il s'est déclaré formellement opposé aux grèves périodiques et non-autorisées — bien que la grève soit le seul moyen pour l'ouvrier d'exprimer son mécontentement contre l'employeur qui l'exploite. Le peuple ouvrier du Canada, dit-il, combat pour la liberté économique en faisant partie de l'union de son choix, ce droit lui est reconnu, sans la crainte continuelle d'être congédié, c'est donc logique qu'il ne doive pas en abuser.

De plus, ajoute M. Draper, les ouvriers pourraient obtenir leur liberté sans avoir recours à la force, si tous se groupaient dans la même union. En terminant, il recommande aux délégués du Conseil d'être francs et loyaux au cours de leurs délibérations.

#### RALLIEMENT DES FOURREURS

"Le Monde Ouvrier" annonçait tout dernièrement, qu'une conférence canadienne des ouvriers en fourrure aurait lieu sous peu. On ne savait alors au juste quelle ville choisir entre Toronto, Montréal ou Québec, et il vient d'être décidé que cette conférence se tiendrait en cette ville, aujourd'hui même, le 30 courant, à l'Hôtel Mort-Royal.

Cette conférence aura un caractère tout à fait extraordinaire entre les représentants des bureaux du Canada de l'union internationale des travailleurs en fourrures.

Le président général Ben Gold, présidera, assisté du secrétaire général Pietro Lucchi. Demain, dimanche, aura lieu à 2 hrs P.M. au No 415 Ste-Catherine est, une grande assemblée de tous les travailleurs des ateliers de la fourrure à Montréal.

Adresseront la parole, les officiers généraux: Ben Gold, P. Lucchi et Raoul Trépanier, vice-président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada; M. Feldman, vice-président du local des travailleurs en fourrure de Toronto. On s'attend aussi à ce que l'hon. M. Arcand, ancien ministre du Travail, sera au nombre des orateurs. Tous les ouvriers et ouvrières de cette industrie, unionistes ou non, sont tous cordialement invités à venir se renseigner sur la nécessité absolue de l'organisation, en vue du renouvellement du prochain contrat collectif de travail.

#### UNE GREVE DANS LA CASQUETTE

Lundi de cette semaine, les membres de l'union internationale des chapeliers et casquettiers ne se rendirent pas à leur assemblée régulière comme d'habitude, parce que ce jour était celui où une grève générale devait être déclenchée dans l'industrie du chapeau et de la casquette.

La cause de ce conflit serait que de nombreuses démarches auraient été faites auprès des manufacturiers en vue de conclure une entente pour l'établissement d'un contrat collectif de travail, mais le refus des employeurs de considérer les propositions de l'union; qui a donné l'ordre de se tenir prêt à faire le piquetage de grève.

Tous les efforts ont été tentés, d'après les déclarations de M. Maurice Silcoff, gérant de l'union, afin d'en venir à une entente amicale avec les employeurs. Conséquemment, plus de 200 ouvriers, à la demande de l'union, se sont abstenus de rentrer au travail, lundi matin.

Une assemblée de tous les intéressés eut lieu depuis, et on rapporte que plusieurs manufacturiers avaient déjà fait part aux représentants de l'union de leur intention de négocier individuellement. Les ouvriers ont refusé catégoriquement, parce qu'ils veulent que tous les patrons signent leur contrat de travail.

Les demandes de l'union sont les suivantes: contrat collectif selon la loi relative aux salaires des ouvriers; minimum de salaire pour les diverses classifications, une augmentation générale de 10 pour cent des salaires, la limitation des heures supplémentaires à 10 heures par semaine et la semaine de quarante heures.

#### BEAU GESTE DES RELIEURS

Les membres de l'union des relieurs, local 91, au cours de leur réunion régulière, mercredi dernier, ont manifesté leur intention d'accorder leur appui aux chauffeurs de taxis dont l'emblème de l'union apparaît sur leurs chars.

Une résolution a été adoptée autorisant le secrétaire, Georges Vallières, de faire part au président de la Diamond Taxi Association, que l'union des relieurs a décidé à l'avenir de ne retenir les services que de chauffeurs de taxis portant le bouton de l'union, et que l'emblème de l'union soit placé en vue sur leurs chars, afin que nous sachions que nous avons les services de chauffeurs d'union. Nous regrettons beaucoup, ajoute le secrétaire, que nous soyons obligés de retourner ces chauffeurs s'ils ne peuvent montrer leur carte de l'union.

## A BATONS ROMPUS (Suite de la première page)

Il est de tradition de ne pas critiquer un jugement, dit-on, mais encore faut-il que le juge reste lui-même dans les limites de la décence en profitant de ce qu'il est sur le banc — souvent le p'tit banc — pour faire des remarques intempestives qu'il lui serait parfois difficile de soutenir en dehors de l'enceinte d'un palais de justice.

Récemment, un juge condamnait un patron, qui n'avait pas payé à ses ouvriers le salaire minimum prévu par la loi, celui-ci prétendant, pour se disculper, qu'il y avait très peu de profit dans son entreprise, ajoutant que les jeunes ouvrières l'avaient supplié de leur donner du travail à un taux plus bas que le minimum.

C'est alors que ce bon (?) juge déclara que « quelques-unes des lois du salaire minimum mises en vigueur par la Commission du salaire minimum des femmes étaient loin d'être justes ». « Je ne vois aucune justice », dit-il, « dans des lois qui affectent la petite industrie et laissent les grosses firmes agir à leur guise, mais comme c'est la loi, je suis obligé de la suivre, en dépit du fait que je crois sincèrement que c'est une bien pauvre loi qui devrait être rappelée ».

Ceci expliquerait en quelque sorte la boutade d'un cynique à qui un monsieur demandait où était le palais de justice, et qui lui répondit: « le palais de justice, connais pas, mais au tournant de la rue vous trouverez le palais des injustices » (?) Après cela, tirons l'échelle.

Depuis quelque temps nous recevons des lettres élogieuses louant le bon travail qu'accomplit *Le Monde Ouvrier*, tant dans le domaine de l'information ouvrière que dans celui de la propagande des principes unionistes. C'est très bien, et nous remercions du fond du coeur ceux de nos lecteurs qui se donnent la peine de nous faire parvenir leur appréciation, leurs conseils et leurs encouragements. La reconnaissance est si rare qu'il faut souligner le geste de ceux qui s'appliquent à exprimer leur gratitude.

Quoique très sensibles à ces marques d'appréciations, nous nous permettons de suggérer à nos lecteurs une façon beaucoup plus efficace de venir en aide à leur journal favori: c'est tout simplement de le lire, de le faire lire, en un mot, de le répandre autour d'eux, en nous procurant de nouveaux abonnés. Nous leur suggérerions de lire leur journal, toutes les semaines, et de le passer ensuite à leurs amis et connaissances en les priant de faire de même. Si chacun voulait s'en donner la peine, la circulation du *Monde Ouvrier* doublerait en peu de temps, ce qui lui permettrait de rendre des services encore plus nombreux à ceux dont il prend la défense depuis près d'un quart de siècle.

Que chacun mette l'épaule à la roue. En aidant à la diffusion du *Monde Ouvrier*, les travailleurs travaillent dans leurs propres intérêts.

#### LES MANUTENTEURS DE FRET

Les conditions, les salaires et les heures de travail impossibles ne suffisent plus aux travailleurs. Dans presque toutes les branches d'industries, on n'entend que protestations. Le coût de la vie augmente et nos salaires restent stationnaires, nos familles grandissent et nous ne pouvons plus arriver à rencontrer nos exigences. Telles sont les expressions d'opinions que nous entendons; il n'y a plus moyen que cela continue, il faut que nos salaires augmentent en proportion du coût de la vie et que les heures de travail soient réduites, afin de jouir un peu de la vie.

Toutes ces réflexions ont été faites, au cours de l'assemblée mensuelle de la Loge 1086 des manutenteurs de fret et pointeurs de la Place Viger, mercredi soir dernier, présidée par M. A. Bousquet, assisté du vice-président, M. Paul Charbonneau et de Jérôme Brisebois, secrétaire-trésorier.

Le plus intéressant des rapports qui fut soumis à la considération des membres, était celui du comité exécutif qui est à préparer une étude spéciale pour l'amélioration des conditions de travail que la Loge désire obtenir de la compagnie du Pacifique Canadien pour ses membres. Le contrat de travail actuel a une existence indéfinie, seulement avec

un avis de trente jours l'union peut réclamer une augmentation de salaires et une réduction des heures de travail.

C'est l'opinion de tous, de proposer à la compagnie du C. P. R. en avril prochain que la journée de travail soit portée à six heures et sans réduction de salaire.

#### LA GREVE DES CASQUETTIERES EST MAINTENANT REGLEE

Une grève avait été déclarée lundi matin chez les ouvriers en casquettes. On nous informe que ce différend est réglé à la suite de négociations qui ont amené une entente fixant les heures de travail à 44 par semaine et les salaires, selon les classifications, de \$12.50 à \$22.00 par semaine, avec la reconnaissance de l'union. Un contrat de travail a été signé et les grévistes devaient retourner au travail ce matin même.

Mobile truck bodies which are interchangeable between railway and motor vehicles have increased in number on main line railways in England. In 1928 containers in service numbered 1,574 and this year the British railways operate more than 13,000.

DEMANDEZ  
LA BIERE  
POPULAIRE

ASK FOR  
THE POPULAR  
BEER

MOLSON

Brassée à Montréal  
depuis

151 ANS

Brewed in Montreal  
since

151 YEARS

OPINIONS.

LA PERSECUTION N'A JAMAIS TUE L'IDEE

La Ligue des Droits de l'Homme s'imposait. Elle arrive à une heure difficile, alors que la pensée est opprimée dans tous les domaines et que la liberté d'expression est de plus en plus lésée, au point qu'on se demande si l'ablation des méninges ne deviendra pas nécessaire sous peu. On parle de stériliser les hommes pour restreindre l'oeuvre de chair. Il serait aussi opportun de stériliser les cerveaux pour empêcher l'éclosion des idées. Attendu que dans notre province les manifestations intellectuelles qui ne portent pas l'imprimatur sont une épine dans le côté, que même quand il l'a arrachée, il en souffre encore, on serait porté à conclure qu'il faut trouver un moyen d'annihiler la matière grise, puisqu'elle est un obstacle au bonheur, au succès d'une carrière.

Si la pensée veut bien se tenir dans les limites prescrites et ne pas dépasser les clochers d'églises, si elle n'a pas de velléité d'incursionner hors des sentiers battus ou de vouloir construire une tour de Babel pour essayer de savoir ce qui se passe dans le ciel, elle a droit d'exister, bien qu'elle soit sous surveillance. Mais la pensée docile et domestiquée n'est pas la plus intéressante, celle dont on doit attendre des chefs-d'oeuvre. L'autre, l'aventureuse, toujours en éveil, qui veut savoir le fond des choses, arracher au mystère ses triples bandelettes, est la suspecte, la dangereuse, il faut lui couper les ailes.

M. Calder et les membres de la Ligue des Droits de l'Homme font une belle oeuvre sociale en protégeant l'âme sociale d'une emprise qui coupe les ailes à l'idéal, réduit au rôle d'automates une élite qui n'ose plus s'affirmer parce qu'une menace latente pèse sur elle depuis un siècle, paralyse ses élans, musèle la pensée, tue le génie embryonnaire. En empêchant la plus belle faculté humaine de se développer et de s'exprimer, on est cause qu'elle s'atrophie. Un organe dont on ne fait pas usage, Darwin l'a prouvé, disparaît. Un oiseau longtemps en cage devient incapable de voler. S'il trouve la porte ouverte et que l'air frais et le soleil éveillent son instinct endormi, il essaie de s'échapper de sa prison et de prendre son essor vers le ciel bleu, mais il ne peut s'élever au-dessus du sol. Après quelques battements d'ailes, un ébouriffement impuissant des plumes, il retombe haletant à terre, épuisé par son inutile effort. Nous sommes comme cet oiseau, avec en plus un fil à la patte. Nous essayons de conjurer ce charme néfaste qui nous condamne à sauter de barre en barre, à turluter tout le jour, à égrener du miel, à nous balancer sans relâche dans notre berceuse pour tromper notre ennui, pour étouffer ce besoin de liberté inné dans l'homme. Voyez où nous en sommes! Non seulement nous ne pouvons nous extérioriser de notre carapace d'inertie et d'obéissance passive, incapables de nous projeter hors de nous-mêmes, de faire de la lumière sur l'écran qui se dresse comme une mer opaque et barre notre esprit au lieu de refléter ses rêves et de les rendre vivants, mais nous empêchons les étrangers qui viennent ici de parler et de nous intéresser, d'élargir notre horizon, de nous montrer les choses sous leur véritable jour, d'éclairer notre lanterne!

Depuis des années, on nous promène ce fantôme du communisme sous les yeux. On ne voit que des yeux de feu qui percent les ténèbres où il se meut, sans qu'on puisse rien distinguer. Personne ne le connaît et tout le monde en parle. Un jour, on vint me demander d'écrire des articles contre la Russie et le communisme:

"Mon cher ami," dis-je, "j'ignore ce qui se passe là-bas. Je ne puis me baser sur des racontars en deçà ou au delà de la vérité. On n'entend pas une voix juste. Ici, on force ses cordes vocales pour rendre des sons aigus et faux. En Russie, on se clot le bec, on éloigne les étrangers pour opérer à l'aise..."

— Je n'en sais pas plus long que vous sur le sujet et je m'en fous!... Mais j'ai besoin d'articles... un peu "enfants de chienne"... (Je vous demande pardon de me servir de cette expression caractéristique, mais elle peint si bien mon homme!)

— Cher monsieur, vous vous trompez d'adresse, je ne parlerai jamais de choses que j'ignore. Il y en a tant d'autres au pays qui savent tourner des articles comme vous les aimez et qui sont les plus payants..."

Certes, je n'ai pas fait d'argent avec la littérature et je me glorifie d'avoir le gousset sec mais la conscience en paix. Je m'efforce d'être comme le bon Dieu qui fait luire son soleil sur les bons et sur les méchants. Il a des foudres, dont il pour-

rait se servir pour exterminer les Russes et leurs doctrines. Il a des réserves de feux célestes, qui, ironie des choses, tombent plutôt sur les clochers que sur les théâtres. Nous ne devons pas analyser les desseins divins. Nous n'aidons guère à leur réalisation, car le bien est si difficile à discerner du mal. Nous n'avons pas cet oeil infini qui scrute les reins et les coeurs, qui perce les voiles de l'avenir. Savons-nous si du chaos russe ne sortira pas la lumière? Les alchimistes, que même au Moyen-Age on laissait à leurs mystérieuses initiatives, parce qu'on les craignait et qu'on avait frayeur d'incursionner dans ce domaine inconnu, n'ont pas trouvé la pierre philosophale, mais ils ont découvert la chimie. Les voies de Dieu sont hors de notre compréhension et tenter de les pénétrer est une aberration. Que surgira-t-il de cette terre ensanglantée où s'élaborent des plans d'une action que nous ne pouvons condamner sans savoir si cette phase douloureuse et troublée qu'elle traverse n'est pas une période de transition qui peut se résoudre pour le bien de l'humanité.

Souvent le bien vient du mal — et plus souvent le mal vient du bien, d'un excès de zèle, préjudiciable à soi comme à la cause qu'on veut défendre et qui devra se plaider un jour ou l'autre devant le tribunal de l'humanité.

Je ne suis pas en faveur du communisme, mais j'aime à éclairer ma religion, à savoir pourquoi d'instinct je me hérissais contre lui, si je ne savais qu'il est anti-philosophique de s'insurger contre le mouvement des idées. Qu'on se rappelle Galilée, Christophe Colomb et tant d'autres dont les théories qui n'étaient guère subversives ont été condamnées et anathématisées. Nous nous mouvons dans le mystère, nous ne savons rien de notre destin, ni des forces qui nous entourent et nous allons nous mettre à sabrer dans l'inconnu. Imitons donc l'impassibilité et la sérénité du Très-Haut. Attendons du temps la solution du problème russe. Si le communisme n'est pas né viable, il périra de soi, sans que nous soyons obligés de le tuer. Quand le grain est mauvais, il ne lève pas. Pourquoi ne pas laisser à Celui qui dans sa grande sagesse permet la tyrannie russe pour orienter un monde qui se désorganise et dont la dissolution semble venir à brève échéance choisir le moment opportun d'étendre sa main sur le flot affolé et le calmer. Comme c'est impolitique et imprudent de diriger la gueule des saints canons, de monter l'opinion sur une doctrine quelle qu'elle soit. On peut discuter

leur évangile, c'est notre droit, mais ne pas persécuter ces croyants ardents comme tous les néophytes. Soyons reconnaissants à M. Calder d'avoir inauguré une ligue pour faire respecter la liberté de pensée et d'expression.

JULIEN SAINT-MICHEL.

ENCOURAGEMENT BIEN MERITE

Lorsque le fils bien-aimé d'une famille quitte les siens pour tenter fortune, ce n'est pas par l'oubli qu'on lui témoigne la reconnaissance qui lui est due. Au contraire, on se souvient du sacrifice consenti avec tant d'abnégation. On l'encourage dans l'accomplissement de sa tâche par tous les moyens possibles: lettres, souvenirs de la maison, ouvrages domestiques, livres et revues, vêtements, objets divers, friandises, etc.

De tels envois, pour celui qui est au loin sont un puissant réconfort. Non seulement, ils empêchent le lien familial de se rompre mais ils le fortifient. L'objet, parfois le plus insignifiant, prend à distance une valeur particulièrement précieuse. On l'apprécie beaucoup plus que s'il était donné dans des circonstances ordinaires. Bref, tous ces petits encouragements sont nécessaires à celui qui a quitté les siens. Les lui refuser serait faire preuve d'un désintéressement et d'un égoïsme de mauvaise aloi. Cette année des centaines de pères de familles ont quitté nos parages. Ils s'en sont allés vers les régions nouvelles de la province, le coeur gonflé d'espérance, car ces bonnes gens vont accomplir une tâche noble entre toutes, celle de travailler pour la jeune génération, de créer un avenir à leurs enfants.

La vie est très dure, pour les jeunes, dans nos régions trop industrialisées. La main-d'oeuvre qu'ils peuvent fournir n'est plus en demande, aussi l'inaction, les secours de l'Etat sont-ils les deux seules alternatives qu'une société malade peut leur offrir.

Les parents qui ont compris leur devoir ont vite constaté que les régions nouvelles de la province de Québec sont des endroits de prédilection. Là ils pourront faire leur vie dans le travail et établir leurs enfants dans la paix et la sécurité. Cette compréhension du devoir demande du courage et de la force de caractère. N'y a-t-il pas des parents, des amis, les lieux de sa jeunesse, des habi-

tudes, des plaisirs et quoi d'autre encore qu'il faut quitter. On part la joie au coeur car c'est vers le bonheur que l'on s'en va. Mais cet acte ne doit pas passer inaperçu. Il faut aider à ceux qui s'en vont. Il faut collaborer à l'oeuvre qu'ils entreprennent.

Aussi ceux qui sont en mesure de le faire, ne doivent pas ménager leurs encouragements à ceux qui partent. C'est une obligation à laquelle personne ne doit se soustraire. Il faut aider ceux qui vont agrandir notre pays. Ces gens doivent pouvoir s'appuyer sur la sympathie et l'encouragement de ceux qui restent, de ceux qui ont tout le confort et l'aisance désirables.

Ces enfants du pays s'éloignent de nous pour accomplir une oeuvre dont tous bénéficieront. Aussi faut-il que personne ne reste indifférent, mais que tous fassent leur part, que tous contribuent au bien-être matériel et moral de ceux qui accomplissent leur devoir d'une si éloquente façon.

JEAN LEDUC.

PENSONS AUX VIEUX TRAVAILLEURS

C'est chez les vieux qu'on rencontre à la fois le plus de richesse et le plus de misère. La plupart des personnalités qui peuplent les annuaires des sociétés anonymes et qui figurent à de nombreux conseils d'administration sont âgées.

La crise économique a été très sensible pour les vieux travailleurs. La hausse des prix sera très pénible pour tous ceux qui vivent d'une petite retraite ou d'une épargne péniblement accumulée.

De nombreux vieux chômeurs, éliminés du marché du travail par leur âge, ne retrouveront plus jamais d'emploi et sont condamnés à la misère.

Un effort en faveur des vieux travailleurs est nécessaire, non seulement parce qu'il faut leur donner les moyens de vivre, mais encore parce que c'est un moyen d'atténuer le chômage des jeunes.

Chacun de nous souhaite finir ses jours tranquille avec la certitude d'avoir de quoi manger. A côté de ceux qui ont de la fortune, à côté de ceux qui ont une retraite, il reste tous ceux qui n'ont jamais gagné suffisamment pour faire des économies, c'est à eux surtout qu'il faut penser.

C'est pour avoir négligé certains principes unionistes que certaines unions sont devenues inopérantes.



LA PERDRIX

La perdrix, qui est en réalité une gélinotte à fraise, se rencontre dans presque toutes les parties du Québec, particulièrement dans les terres à bois franc. Le bruit d'ailes de l'oiseau est un son familier à tous ceux qui fréquentent les bois. Malgré ses nombreux ennemis, la perdrix continue de survivre et le gouvernement provincial aide à sa conservation en interdisant la chasse à la perdrix d'ici deux ans. Les oiseaux gisent dans la brousse dense et quand ils prennent leur vol, le chasseur qui sait manier la carabine connaît un moment d'émotion d'un genre tout particulier. Les variétés de ce type d'oiseau comprennent la perdrix grise, la perdrix blanche et la perdrix de savane, que l'on trouve dans les terres à bois francs du nord de la province.



40 \$ 2.65 ONCES 26 \$ 1.90 ONCES 10 85¢ ONCES

Cette Réelle Saveur de Hollande

Gin de Kuyper

EN VENTE AU CANADA DEPUIS PLUS DE 100 ANS

Disillé et embouteillé au Canada sous la surveillance directe de JOHN de KUYPER & SON, Distillateurs, Rotterdam, Hollande—Maison fondée en 1695.

## What Organization Can Do for Labor

A Veteran British Labor Leader Speaks of his Experiences. Notwithstanding What May Be Said by the Advocates of New Economic Systems and Fiscal Plans to Increase Wealth and Equitably Distribute What Labor Produces the Trade Union Is the Only Agency Which Has Demonstrated Its Usefulness and the Power That It Can Exert on Behalf of Not Only Its Members But Workers Generally.

By BERNARD ROSE.

After a half century of service as a member and an official of the "National Union of General and Municipal Workers," Mr. Hugh Lynas writes of his impressions and experiences in the July issue of "Labor."

Time has firmly convinced him that the workers must be organized if they wish to secure economic consideration and a measure of justice. The advice that he gives its readers and the working classes is valuable, and if acted upon by those who have the best interests of the workers at heart, would go a long way toward not only eliminating abuses, but making the workers and their leaders more conscious and appreciative of their opportunities and responsibilities.

It is pleasing to read of the difference of outlook on the part of the employer toward the working class movement of to-day compared with what it was when Mr. Lynas first joined it. He says: "The main difference I find in the working-class movement to-day is that the anti-trade union bias of employers has very largely died down. There is still, even to-day, however, the very backward employer who refuses the right of collective bargaining."

Trade unionists in the Dominion know that there is still a percentage of employers who are opposed to collective bargaining. They still adhere to the old formula beloved by the autocratic employer of carrying on of one's business in the matter of hours, wages and treatment as he sees fit, rather than discussing them with his employees.

Discussing methods and procedure he declares: "I would advise trade unionists to stick to constitutional methods and heed the advice of their union. The alternative is to smash to atoms the present highly-developed negotiating machinery."

The anti-union element is not only found in the employing class, but the movements that favor the overthrow of society and regard the trade union as antiquated and an hindrance to the destruction of capitalism as a preliminary to the forming of the Proletarian or Fascist State.

Speaking of what the trade union has accomplished he says: "It cannot be doubted that the history of trade unionism is one of continuous growth. Vitality and recuperative powers have been shown by the rapid recovery from the effects of the great post-war depression in industry. Membership is expanding once more at a faster rate than at any other time during the last 130 years."

If employers and even men in public life would definitely make up their minds that the trade union is a factor in the economic and industrial life of the nation, it would facilitate the bringing about of those reforms that would progressively diminish the ill-will and the distrust that still unfortunately exists, because of the attitude of a certain type of employer who regards the labor of his workers as a commodity to be bought and sold regardless of how the owner of the commodity may feel or be affected by the employer's conduct.

Mass production not only necessitates the organizing of industry on a plan different to that which prevailed before the mass production age, but because of the large numbers of workers employed at different industrial processes. It may be in the interest of the employer to deal with the applicant for labor as an individual, but it is decidedly against the interest of the worker to be forced to sell his services to an employer or corporation that has thousands of men upon their pay-rolls.

It might be proper to emphasize one fact that is generally forgotten by workers, but of vital importance to their welfare and that is: Employers, when selling their product, compete — workers, who are organized, when they sell their labor, co-operate. It is hardly necessary to point out at this stage of the development of trade union the advantage of co-operation as opposed to competition. The highly organized industry possessing tremendous capital may be able to compete with a rival or rivals and destroy it or them, but this hardly applies in connection with the industrial worker seeking employment, and compelled to compete for available positions with hundreds or thousands of workers dependent upon what they earn from day to day to sustain themselves and their families.

As he wisely points out: "Changes are taking place in the organization of industry which enhance the importance of associating the union more closely with the conduct and direction of the economic activities by which the nation lives." If the closer association took place, which he suggests, it would facilitate the acceptance of the principles of industrial democracy, so ably and eloquently advocated by the Right Honorable W. L. Mackenzie King in his book "Industry and Humanity" and other well-known industrial leaders and advanced economic thinkers.

He stresses the fact that: "The wage earners, through their unions, have gained a new status. They are no longer hewers of wood and drawers of water, but are an organized power with a voice in the management of industry and with rights of citizenship which their organized power enables them to defend and extend."

That the status of the worker has changed, because of the strength organization gives him, will be readily admitted by those who know something of the trials endured by the worker before the individual or organized employers would deal with him through an organization established to obtain for him fair wages, reasonable hours, and an agency that could protest against the action or brutality of a coarse superintendent or brutal foreman.

It is entirely owing to the attitude of the reactionary employer and those who carry out his instructions that, notwithstanding the efforts of labor leaders to organize all gainfully employed workers, that the aid of Congress, Parliament or the Legislature was invoked to obtain legislation asserting the right of the workers to bargain collectively, and assure them, through legislative agencies, the right to present their case when they felt that they merited the economic consideration to which they were entitled.

Statesmen and political leaders have not hesitated to frankly express themselves within recent months, concerning the right of labor to not only organize, but join the union of its choice.

The Honorable Mr. Rogers, Minister of Labor in the King Cabinet, in

## Labor Organizations in Canada

The Department of Labour has recently published in the twenty-sixth annual report on Labour Organization in Canada, covering the calendar year 1936. The aim in the publication of these reports has been to give statistical and other information concerning the various labour bodies operating in Canada, together with the names and addresses of the chief officers. In addition to describing many phases of the trade union movement in the Dominion, the report contains a complete Canadian labour directory, showing not only all the local branch unions in Canada of which the department had received information, but also the central organizations with which the local unions were affiliated.

**Trade Union Membership.**—The figures published in this report have been received from the officers of the various central labour bodies and from departmental records. The total membership of all classes of trade unions in Canada, as at December 31, 1936, was 322,473, an increase of 41,769 over the previous year, comprised in 2,886 local branches, a gain of 158. The membership of the international union group, consisting of the Canadian members of 88 organizations, 6 more than recorded in 1935, had 1,896 branches in the Dominion, an increase of 102, with a combined membership of 174,769, a gain of 31,199. The group of Canadian central organizations, which numbered 28, a gain of 5, had 740 branches, an increase of 6, with a combined membership of 83,841, a gain of 3,763. The National Catholic group consisted of 190 syndicates and study circles, an increase of 50, with a membership of 45,000, a gain of 7,000 over 1935. The independent units numbered 60, an increase of 11, the membership reported by 54 units being 18,863, which is greater by 2,004 than that reported by 43 units in 1935.

The membership of all classes of organized labour bodies in Canada for the past 26 years was as follows:

1911—133,132	1919—378,047	1928—300,602
1912—160,120	1920—373,842	1929—319,475
1913—175,799	1921—313,320	1930—322,449
1914—166,163	1922—276,621	1931—310,544
1915—143,343	1923—278,092	1932—283,576
1916—160,407	1924—260,643	1933—286,220
1917—204,630	1925—271,064	1934—281,774
1918—248,887	1926—274,604	1935—280,704
	1927—290,282	1936—322,473

**Reporting Local Branch Unions.** — Of the 2,886 local branch unions in the Dominion, 2,463 reported a combined membership of 254,218, 78.8 per cent of the total. The average membership of the reporting local branches was 103.

**Trade Union Branches by Provinces.**—The Province of Ontario had the largest number of local branch unions of all classes, 1,093. The remaining provinces ranked as follows: Quebec, 573; British Columbia, 295; Alberta, 278; Saskatchewan, 193; Manitoba, 188; Nova Scotia, 138; New Brunswick, 116; Prince Edward Island, 12.

**Trade Union Membership in Canadian Cities.** — Thirty cities in Canada reported at least 20 local branch unions. Their 1,471 reporting branches represented approximately 60 per cent of all reporting branches, and they also contained about 55 per cent of the entire trade union membership in Canada. Montreal, as usual, stood first in the list of cities, and, including the National Catholic Unions, had 220 local branches, 171 of which reported 46,362; Toronto was second with 200 branches, 162 of which reported 31,302 members; Winnipeg ranked third with 118 branches, 82 of which reported 11,258 members; Vancouver was fourth with 117 branches, 106 of which reported 16,062 members; and Edmonton stood fifth with 85 branches, 77 of which reported 5,868 members. The remaining 25 cities in order of number of branches were: Quebec, including the National Catholic Unions, 77 branches, 57 reporting 11,200 members; Calgary, 66 branches, 59 reporting 3,715 members; Ottawa, including 2 National Catholic

Unions, 64 branches, 58 reporting 3,866 members; Hamilton, 62 branches, 57 reporting 4,281 members; London, 61 branches, 59 reporting 4,294 members; Regina, 44 branches; 42 reporting 2,154 members; Halifax, 42 branches, 39 reporting 3,512 members; Victoria, 42 branches, 38 reporting 1,693 members; Windsor, 41 branches, 37 reporting 2,455 members; Saskatoon, 39 branches, 38 reporting 1,788 members; Sherbrooke, including the National Catholic Unions, 38 branches, 36 reporting 2,816 members; Three Rivers, including the National Catholic Unions, 38 branches, 37 reporting 3,005; Saint John, 37 branches, 36 reporting 2,449 members; Fort William, 34 branches, 32 reporting 1,720 members; Port Arthur, 32 branches, 28 reporting 2,909 members; Moose Jaw, 30 branches, 28 reporting 1,398 members; Moncton, 27 branches, 28 reporting 2,546 members; North Bay, 26 branches, 18 reporting 962 members; St. Hyacinthe, including the National Catholic Unions, 26 branches, 24 reporting 1,388 members; St. Thomas, 25 branches, 24 reporting 1,412 members; Stratford, 23 branches, 21 reporting 1,120 members; Brandon, 21 branches, 21 reporting 680 members; Lethbridge, 21 branches, 21 reporting 1,021 members; Brantford, 20 branches, 20 reporting 755 members; St. Catharines, 20 branches, 17 reporting 345 members.

**Trade Union Benefits.** — In 1936 five of the 28 Canadian central organizations reported payments for benefits, the total disbursed being \$67,989.17, an increase of \$40,617.93 as compared with 1935.

Of the 88 international organizations operating in Canada, 61 had expenditures for benefits, the combined disbursements in Canada and the United States being \$20,228,178.00, an increase of \$2,096,700. The outlay for each class of benefit was as follows:

Death benefits .....	\$12,138,708
Unemployed and travelling benefits .....	1,272,323
Strike benefits .....	874,235
Sick and accident benefits .....	1,915,898
Old Age Pensions and other benefits .....	4,027,014

**Benefits Paid by Local Branch Unions.** — The annual report includes a table showing the amounts disbursed in 1936 for benefits by local branch unions to their own members, in addition to the amounts expended for benefits by the central organizations. The total of these payments was \$411,907.00, an increase of \$27,809.00 as compared with the previous year, the disbursements for 1936 for each class of benefit being as follows:

Death benefits .....	\$ 59,679
Unemployed benefits .....	143,520
Strike benefits .....	48,391
Sick and accident benefits .....	100,127
Other benefits .....	60,190

**Other Features of the Report.** — Eight of the twenty-four chapters of the report discuss the following labour bodies with which the Canadian organized workers are identified:

- (1) International Labour Organizations in Canada;
- (2) Trades and Labour Congress of Canada;
- (3) All-Canadian Congress of Labour;
- (4) Canadian Federation of Labour;
- (5) One Big Union;
- (6) Industrial Workers of the World;
- (7) National Catholic Unions;
- (8) Other Canadian Central Labour Bodies.

**Non-Trade Union Associations.** — The report also contains information concerning a group of 119 associations of wage earners, which, though not connected with the labour movement, are considered of sufficient importance to justify the printing of their names in the volume. These associations include organizations of school teachers, government employees, commercial travellers, etc., with a combined reported membership of 115,864, an increase of 1,949 as compared with the figures for 1935.

language that was simple, clear, eloquent, and convincing, asserted the right of labor to organize. In the address he delivered at the opening of the convention of the Trades and Labor Congress at Ottawa, he again re-affirmed the right of labor to organize and spoke of labor's responsibilities as well as its opportunities.

Notwithstanding what may be said by the advocates of new economic systems and fiscal plans to increase wealth and equitably distribute what labor produces, the trade union is the only agency which has demonstrated its usefulness and the power that it can exert on behalf of not only its members, but the workers generally.

## Weapons of Hate

By DR. CHARLES STELZLE, Executive Director, Good Neighbor League.

Among the weapons available in the arsenals of those who are determined to destroy their fellow-men, the most destructive are not machine-guns and rifles, nor bayonets and pistols. There is a certain amount of safety in a square fight with the weapons usually employed in an open battle. We at least have a fifty-fifty chance.

Neither are our worst enemies those who would kill our bodies. Our worst enemies are those who would destroy our souls. And this means all that makes life worth the living — our joys, our influence, our friendships, and all else that makes life count. These are the enemies to be feared.

They do not use the methods employed in open battle. They fight from ambush. They stab you in the back. And what are the weapons they use? Much of their damage is done with the tongue. The Bible has something to say about this weapon. It is called "a fire, a world of iniquity," and, "it is set on fire of hell." It is described as being "full of deadly poison." Who can stand before a weapon of such power and deadliness?

Beware of the enemy who uses it against you — the character assassin who would destroy you. And yet, strange to say, he may accomplish his purpose by complete silence, when he might "save your soul" by telling the truth about you.

Another weapon of the character assassin is the shrug of the shoulders when you are being discussed — that's all. And it's quite enough — used at just the right moment.

Most hideous of all weapons used by the character assassin is the smile — that superior, eye-brow lifting, lip-hardening smirk — the degradation of one of God's most wonderful gifts to men. But used by this murderer of the soul it becomes a weapon of the devil.

Bring this discussion down to every-day life. What has been said might be applied to a fight that someone is making against you in your lodge, your labor union, your shop, your business, your political organization — and, sad to confess, in your church or in your home.

We meet such conflicts everywhere, because it's a trait of human nature to use the weapons of destruction herein described when hatred and prejudice control our feelings. And we have all suffered because of this degradation of the heart and mind.

Seen in others these weapons are recognized as contemptible. But every one of us needs to guard himself against their use — and sometimes it takes a great deal of character to withstand the temptation to employ them when we see a good chance to get even with someone against whom we have developed a grudge.

## The Value of Book-

## Browsing to the Worker

By BERNARD ROSE.

Never was it more essential than at present for the trade union movement to encourage those of its members, anxious to serve their fellow citizens, acquiring a fund of knowledge or information that will enable them to act as teachers, and meeting on even terms not only the representatives of the employers, but the advocates of reaction or revolution.

The average worker seldom gets beyond the common school, no matter how anxious he was to obtain that higher learning provided by academies, colleges and universities.

That so many workers are able to hold their own in a debate or discussion on economic and social questions, is proof of their thirst for knowledge, and anxiety to acquit themselves favorably, when called upon to take the part of their fellow toilers in negotiations with employers or rebutting the charges made against the organized workers.

Within recent months, a movement has started, the purpose of which is to provide interested workers with the facilities enabling them to widen their intellectual horizons. Those at the head of this movement are fortunate in having secured the co-operation of well-known local educators, many of whom enjoy a nation-wide reputation as experts or specialists in their respective fields.

The difficulty that those interested in the education of the adult worker find in their laudable desire to help him is a lack of interest and indifference. This indifference or want of interest is not entirely due to a lack of desire for information or knowledge. It can be ascribed to fatigue and the wish to spend one's leisure after the day's work is done without exertion, mental or physical.

Few workers live within easy access of their homes. Residing at a distance from their employment necessitates the spending of considerable time in going to and from their work. After getting home in the evening, particularly where the worker is married and has a little family, it is difficult to resist the inclination to stay at home and read the newspaper. For the younger men who are unmarried and anxious to improve their minds the strain is not as great, and as they become aware of their opportunities because of the facilities provided they will no doubt take full advantage of them.

For those who do not care to attend special classes a course of reading can be followed of a kind that will nevertheless improve the mind almost, if not quite as effectively as the instruction provided by teachers who hold classes for adult working men.

The printed word is available to all who wish to use it. A very wholesome form of exercise of a mental nature can be secured by even the humblest workman if he will spend an hour or two each week visiting the different bookstores throughout the City.

Montreal is fortunate in having a number of stores that sell both new and second-hand books. If the worker possesses the means, he can spend a very pleasant and instructive hour browsing among the well-filled shelves and counters of Burton's on St. Catherine near Peel, the proprietor of which is always willing to render assistance, and whose stock is as complete as that of any bookseller in the Dominion, and compares very favorably with the best stores of its kind in the United States and Great Britain. For several months books are available on the bargain counter at prices not beyond the means of the decently paid workman.

Morgan's and Eaton's have up-to-date book departments, and at all times excellent books dealing with various subjects can be purchased at considerable reductions. The clerks are courteous and assist the bookseeker or buyer.

The Montreal Book Room has a well-deserved reputation for selling books at reasonable prices and remainders far below the publisher's price. It also has a considerable stock of second-hand books that can be purchased at reasonable prices.

For those who are anxious to purchase books that are second-hand and at very fair prices, the Bleury Bookstore, on St. Catherine near St. Lawrence, and the Diamond and Classic Bookstores on Bleury offer splendid opportunities to those who seek bargains in second-hand useful books.

One gets quite a thrill whilst browsing when he comes across a book that is sold at a reduced price. No better or more useful hobby than that of browsing in bookstores can be developed. An investment in a good book repays itself a hundredfold.

The book-browser also learns to discriminate and buy only such books in which he is really interested, either from the standpoint of education or mental relaxation.

The worker who has a knowledge of economic and social problems takes a deeper and more sincere interest in the welfare of his fellow workers. He is able to more effectively discuss in the press and on the platform the questions that so urgently and intimately affect the economic and social welfare of the wage-earner. The larger the number of workers who are well-read, the more effectively will they be able to contribute to the building up of a sentiment in favor of that co-operative effort, which makes for a better society.

### 16 YEARS MINIMUM AGE FOR WORKERS IS URGED

Beatrice McConnell, chairman of the Committee on Child Labor of the Children's Bureau, U. S. Department of Labor, addressing the annual meeting of the International Association of Governmental Labor Officials, at the Royal York Hotel Toronto, Canada, recently urged that no child under sixteen years of age be permitted to work in industry.

The same speaker, who apparently made a deep impression on the gathering, also advocated the dovetailing of compulsory school attendance laws and child labor laws; further protection of hazardous occupations for minors of 16 and 17; the establishment of an 8-hour day and 48-hour week maximum and prohibition of night work for children under 16, and the extension of minimum wage laws for women and minors, regulation of home work and raising of administrative standards both in law and its enforcement.

### SIXTY YEARS AGO

Sixty years ago, on October 8th, 1877, Wilfrid Laurier, M. P., was sworn in as Minister of Internal Revenue in the MacKenzie Cabinet. Thus commenced the ministerial career of the great Canadian statesman. Pride and gratefulness are uppermost in the hearts of Canadian today as they ponder over the Diamond Jubilee of Sir Wilfrid Laurier's emergence as a dominant figure in our union's life.

### NOTICE OF APPLICATION FOR DIVORCE

Notice is hereby given that Ethel Sadle Davidson Case, of the City and District of Montreal, in the County of Hochelaga, in the Province of Quebec, wife of Francis Harold Case, machinist, of the City and District of Montreal, County of Hochelaga, Province of Quebec, will apply to the Parliament of Canada, at the next session thereof, for a Bill of Divorce from her husband, the said Francis Harold Case, on the grounds of adultery. Dated at Montreal, in the Province of Quebec, this eighteenth day of September, A. D. nineteen hundred and thirty-seven.

JOSEPH K. WERGLER,

Attorney for Applicant.  
Room 705, Tramways Building, Montreal.  
40-45

### TYPO UNION No. 176 TO CELEBRATE ANNIVERSARY

Strong committees have been named by Montreal Typographical Union No. 176 to arrange the varied details in connection with the suitable celebration of the 70th Anniversary of its institution.

Instituted in 1867, and chartered November 28th, 1877, No. 176 has functioned in good times and bad. Today, 570 strong, the members pride themselves on the fraternal and beneficent features of their great International. No. 176 boasts 48 members drawing pension benefits, while four members are at the wonderful Union Printers Home at Colorado Springs.

The "Big Do" is being held at the Mount Royal Hotel on Saturday, December 4th, in the form of a Dinner, Dance and Entertainment. A souvenir booklet is to be published in connection with the celebration.

William Skanes is chairman of the Celebration committee, with K. Kaplan-sky as secretary.

It is hoped that all friends of labor will support No. 176 on this most auspicious occasion.

### A. F. OF L. FRATERNAL DELEGATES ELECTED

P. J. Morrin, president of the International Association of Bridge and Structural Iron Workers, and Daniel J. Tobin, president of the International Brotherhood of Teamsters, Chauffeurs, Stablemen and Helpers of America, were elected by the recent convention of the American Federation of Labor in Denver, Colorado, to attend the 1938 meeting of the British Trades Union Congress as fraternal delegates from the A. F. of L.

Joseph J. Kehoe, of the Amalgamated Association of Street and Electric Railway Employees of America, was elected fraternal delegate to the 1938 session of the Canadian Trades and Labor Congress.

### MEMBERSHIP DRIVE PLANS ARE PUSHED

Plans for a campaign to bring circulation, business office and advertising department workers into the Guild were drafted at the last general meeting Oct. 3rd. The meeting voted to constitute the executive an organization committee with power to add to its membership by appointment. The meeting urged units to meet as soon as possible to go into the situations in their shops and report back to the executive.

### ACTION BY DUPLESSIS SOUGHT BY BALLANTYNE

R. L. Calder, K. C., and Joseph K. Mergler, of the legal committee of the Civil Liberties Union, this week drafted a petition for a writ of mandamus on behalf of President R. A. C. Ballantyne in an attempt to force Premier Duplessis to answer Ballantyne's request for permission to sue *The Gazette* under the Act Respecting Workmen's Wages. It is planned to present the petition before a Justice of the Superior Court on Thursday, October 28th.

Decision to apply for the writ was made after Judge-in-chief Gustave Perrault refused in Court of Sessions to issue a summons against *The Gazette* under the Act. Judge Perrault informed Calder and Mergler, who made the application, that under the law he could not issue the summons unless Ballantyne had first obtained permission of the Attorney-General.

Ballantyne also plans to take a civil action for damages against the paper.

### LABOR DISPUTE WARNING ISSUED BY NOVA SCOTIA


Several walk-outs at steel plants in Nova Scotia, particularly at Sydney, brought a threat by the Nova Scotia Government to "draft and enforce" regulations governing settlement of labor disputes between unions and employers, "unless they decide on a general method to be followed in all cases for settling grievances".

The threat developed following several strikes this year that tied up sections of the Dominion Steel and Coal Corporation. It is believed the Government action was chiefly designed to prevent factions from declaring sudden strikes.

### AUTO FIRM HAS FAITH

It was announced on October 5th that the Chrysler Corporation of Canada will spend \$4,000,000 on new construction work already started at its Windsor, Ontario, plant. Company officials stated that the decision to make the capital outlay at this time is based upon definitely improved sales prospects and an improved business outlook in Canada. Optimism in the automobile manufacturing industry has been inspired, it was said by Canada's increase income last year and the likelihood of a further increase during the current year.


**WE DO OUR PART**



Members of the Boot & Shoe Workers' Union for 40 Years and to-day Canada's **ONLY** Men's Shoe Manufacturer belonging to the UNION.

**THE SLATER SHOE COMPANY**  
MONTREAL CANADA

*Insist Upon the UNION STAMP!*



## A FEDERATION OF LABOR AND A CENTRAL OFFICE FOR INTERNATIONAL UNIONS

Organized Labor, under the banner of the Trades and Labor Congress of Canada and the American Federation of Labor, have now a Provincial Federation, following the decision taken at a joint meeting held last Sunday, in Three Rivers, at which were present the members of the Quebec Provincial Executive of the Trades and Labor Congress of Canada and those of a special committee appointed at the provincial conference held last August. This new labor body — of which much is expected — will operate under a charter granted by the Trades and Labor Congress of Canada; the presentation of the charter and the installation of officers will take place at a meeting to be held in the City of Quebec at a future date which will coincide with the annual presentation of the legislative programme of Organized Labor to the Provincial Government.

The provisional Executive Board of the Federation was constituted as follows: Raoul Trépanier, president, Montreal; vice-presidents: Omer Fleury, Quebec, and L.-L. Lacroix, Three Rivers; secretary-treasurer, Gus. Franço, Montreal; directors: Pierre Lefèvre and Jack Cuppello, Montreal; Jos. Matte, Quebec; J.-A. D'Aoust, Hull; Ben Dutchburn, Sherbrooke.

The first step taken by the Executive Board was to decide the immediate opening of a general secretariat or central office of the international unions, the temporary quarters being located at 11 St. Paul Street West, Montreal. Mr. Gus. Franço has undertaken to organize said secretariat and direct its activities for the time being.

This new body is bound to play an important part in the destinies of Organized Labor, since when calling on the Secretariat the affiliated Unions will be able to obtain information respecting social legislation and the propaganda and organization campaign recently started and which cannot but acquire greater development. This bureau will also serve as a publicity center and will acknowledge with pleasure any communication that labor unions and their members may address to it. It reserves the right, however, to publish same or not, and it must be noted that no anonymous letter will be given consideration.

From the reports of the organizers who were present at this meeting, indications are that organization work is likely to be highly successful. Several unions have been formed in various industrial centers. It would seem that workers realize that if they want to ameliorate their working conditions, they must get together into a strong organization which will surely protect them, whatever their race or creed. Very soon a trades and labor council will be installed in St. Hyacinthe, while another is in process of being organized in Sherbrooke.

It was also announced that on November 8th next, a great labor rally will take place in Quebec City, at the Palais Montcalm. The principal leaders of Organized Labor will address this meeting and speeches will be broadcasted.

The small contributions required from the different unions to maintain the Secretariat which will have a Publicity, Legal, and Organization division will be an excellent investment. The Secretariat will be on the job "all the time" to protect the worker and defend the movement. No one is better qualified to take charge of the Executive direction of the Bureau than Mr. Gustave Franço. No province is in more urgent need of a bureau of this kind than our own.

### FROM OUR READERS

Kenogami, P. Q., October 20, 1937.  
To the Editor, *The Labor World*.

Dear Sir: — We hear a lot of talk about unionism in this province today. From men who have never belonged to an organization in their lives, giving what they think a wise counsel to others, who have less knowledge of unionism than they possess themselves, we hear it from men of religious vocations, who have been shut up in colleges, seminaries, and other religious institutions, the half of their natural lives, who have never worked in paper mills, yet they take upon themselves to tell the working class or paper makers of this province, just what kind of a union that is to serve the workmen so perfectly in the future. We have had a good example of what a national catholic syndicate can do for the workmen of this province, by what just happened recently in the textile strike throughout the province of Quebec. And another example of their "ignorance" in signing contracts, was the contract signed by them for the employees of the Aluminum Company at Arvida, a perfect mess, if there ever was one, all in favor of the above mentioned company.

If this is the kind of support the national catholic syndicate intends to dish out to the paper mill workers of this province, I'll have mine International, if you don't mind. The chief organizer for the national catholic syndicate, we are told, is a construction carpenter, a very honorable trade. I wonder how good he would be at

making a sheet of paper. Another one is an electrician, who claims to be able to take any common laborer, and, within the short period of a few weeks, produce the finished product of one machine tender.

I have been making paper for the last twenty-one years; a machine tender for the last eight years with a very good record behind me. When you make a statement of that nature, don't forget that you are an electrician, and maybe a poor one at that. To leave a trade which has so much to offer, to go on the road as an organizer, for hair dressers, "chômeurs", and cheese factories, in the Lake St. John and Chicoutimi districts, whereas, I, as a paper maker, am still learning my trade, (maybe I am dumb) to be able to earn one dollar and sixty-six cents an hour.

So, fellow paper mill workers of this province, if you want an organization to defend your proper interests in this province today, choose the International Brotherhood of Paper Makers and Paper Mill Workers, and don't depend on quacks. The national catholic syndicate claims to have seventeen paper mills organized in this province today. If they can name five paper mills organized fifty per cent, I'll join their ranks.

No organization ever survived on lies, no matter how great or small.

I have always understood that the definition of catholic meant "truth". It certainly is not a word they (our opponents) can use as the national catholic syndicate's motto.

A PAPER MAKER.

Anyone who contributes to the spread of unemployment by working people long hours or who restricts the consuming market by paying wages that will not provide adequate purchasing power to keep the wheels of industry turning, is guilty of undermining the public welfare and is unworthy of the public's patronage. — Sullivan W. Jones, Assistant Coordinator for Industry (U.S.A.).

Economic issues cannot be settled with the policeman's night stick. — Mayor La Guardia of New York.

Organized labor years ago was given one of the most effective weapons of defence ever devised—the Union Label.

### LE MONDE OUVRIER

Rédigé en collaboration  
Le seul journal ouvrier bilingue  
au Canada  
Un médium national pour les ouvriers.  
MARCEL E. FRANÇO  
Secrétaire de la rédaction — Secretary  
BEN. DROLET  
Gérant de la circulation — Manager



### The Labor World

Canada's Only Labor Bilingual Paper.  
A National Medium for the Workers.

Imprimé par l'Imprimerie Mercantile,  
Limitée, 11, rue Saint-Paul Ouest,  
Montréal.

WE HAVE HELPED HUNDREDS TO OBTAIN positions as Letter Carriers, Postal Clerks, Customs Examiners, Clerks, and Stenographers, etc., and can help you. Write us for proof and free information. M. C. C. Schools Ltd., Toronto 10. Oldest in Canada.



PLATEAU 0762

### AVENUE TAVERN

100% ORGANIZED

Light and Dark Ales and Lagers  
Special Parlor for Ladies

1445 Bleury Street, MONTREAL  
Opposite Imperial Theatre

### SIMMONS

BEDS, SPRINGS, MATTRESSES

Built for sleep

Montreal, Toronto, Winnipeg,  
Vancouver

### BRAKE MODEL EXHIBITED

An electro-pneumatic brake, like those used on the world's longest and speediest trains has been installed at the New York Museum of Science and Industry in Rockefeller Center, New York. Those who have yearned to run a real train may experience something of the same thrill of an engineer when they push the lever that starts the exhibit going, and a miniature train starts making along the track. Then a model of one of the new air brakes in nearly actual size begins to operate, illuminated arrows showing just what is happening.

### ON SECURITY BOARD

Miss Mary W. Dewson, of New York, was nominated last month by the President to be a member of the Social Security Board, to succeed Vincent M. Miles, of Arkansas, whose term expired.

Miss Dewson is an economist and was a member of the Advisory Committee on Economic Security which took charge of the research work in preparation of the Social Security Act. She has been connected at times in the past with the U. S. Department of Labor.

### STANDARDIZE RAIL GAUGES

Australia recently moved to standardize railway gauges, New South Wales, a province of Australia, has the standard 4 feet 8½ inches; Victoria, 5 feet 3 inches; Queensland and West Australia, 3 feet 6 inches; and South Australia has 5 feet 3 inches and 3 feet 6 inches.

All Imperial products are manufactured in Canada by Canadian Workmen, at our six modern Refineries one of which is located at Montreal East.

### IMPERIAL OIL LIMITED



Our Leading  
Amusement  
Places

Dans nos  
Théâtres

## PALACE

EDDIE CANTOR in

"Ali Baba Goes to Town"

with TONY MARTIN, JUNE  
LANG, ROLAND YOUNG  
LOUISE HOVICK

## CAPITOL

William POWELL

MYRNA LOY in

Double Wedding

with FLORENCE RICE

LONDON by NIGHT

with George MURPHY

## PRINCESS THEATRE

2nd BIG WEEK

The RITZ BROTHERS in  
LIFE BEGINS IN COLLEGE

with JOAN DAVIS, TONY MARTIN  
GLORIA STUART

Added Attraction

'Charlie Chan on Broadway'  
with WARNER OLAND

Wires and Cables—Telephone Apparatus—Fire Alarm and Police Signalling Systems — Radio Transmitting and Receiving Equipment.

Made in Canada by

**Northern Electric**  
COMPANY LIMITED

Plant and General Offices  
MONTREAL, P. Q.

## DOMINION BRIDGE CO.

Limited

Head Office and Works at  
LACHINE, P. Q.

Branch Works:

Amherst Ottawa Toronto  
Winnipeg Calgary Vancouver

## MONARCH GAS RANGES

Made by

Canadians

for

Canadian Homes



Tél. Lancaster 3858

Salon de Fleurs St-Denis

1590, RUE SAINT-DENIS, (Edifice du  
Théâtre St-Denis)

Spécialités:

Bouquets de Noces, Tributs Floraux  
Escompte de 10% aux lecteurs du  
"Monde Ouvrier"

Mme J. Z. PILON. Rés. Harbour 7901